



Service technique de l'Aviation civile		<h2 style="margin: 0;">Demande d'AVIS TECHNIQUE</h2> <p style="margin: 0; font-size: small;">A retourner à l'adresse e-mail indiquée ci-contre (dûment remplie, datée et signée) Toute demande incomplète sera retournée. Pour les demandes concernant des feux/panneaux, merci de remplir un formulaire pour chaque modèle</p>
<p><u>Contacts</u> Pour les demandes concernant des feux/panneaux : Nelly GEHIN : +33(0)1 49 56 83 41 Jean-Claude BICHET : +33(0)1 49 56 83 36 laboratoire-photometrie.se.stac@aviation-civile.gouv.fr Pour les autres demandes : Ludovic LEGRAND : +33(0)6 98 68 53 97 ludovic.legrand@aviation-civile.gouv.fr</p>		
Demandeur		
NOM, prénom :	E-Mail :	
Téléphone :	Adresse postale :	
Société (facultatif) :		
Destinataire(s) des livrables (si différent(s) du demandeur)		
NOM, Prénom :		
E-mail :		
Objet de l'avis technique (plusieurs choix possible) / Votre demande porte sur		
<input type="checkbox"/> Dispositif de balisage lumineux aéronautique <input type="checkbox"/> Système de Télécommande / Télésurveillance du balisage lumineux <input type="checkbox"/> Nouvelle fonction de balisage lumineux <i>Précisions à apporter page suivante</i>		
<input type="checkbox"/> Système d'alimentation électrique du balisage lumineux <input type="checkbox"/> Dispositif d'alimentation électrique secourue <input type="checkbox"/> Appareil de mesure <input type="checkbox"/> Procédure de maintenance préventive du balisage lumineux <input type="checkbox"/> Autre		
Mise à disposition de matériel envisagé pour essais dans les locaux du STAC ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non		
<u>Si oui, adresse d'expédition :</u>		
<i>Direction de la technique et de l'innovation (DSNA-DTI) Bâtiment U (Centre logistique) – Laboratoire « Aides visuelles » 1 avenue du Docteur Maurice Grynfolgel 31100 Toulouse FRANCE</i>		
Avertissement : Le transport (expédition et récupération) des matériels à évaluer s'effectue à la charge et sous la responsabilité du demandeur		
Déplacement d'experts du STAC envisagé pour essais sur site ?		
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> A définir		
<u>Si oui, lieu de l'intervention pressenti :</u>		
Engagement		
<p>Demandeur</p> <input type="checkbox"/> J'ai pris connaissance et j'accepte l'ensemble des conditions générales d'utilisation du service (CGUS) insérées en annexes	<p>STAC Recevabilité de la demande</p>	
Date :	FDEM n :	
Signature :		

Description de l'objet à évaluer	
Description détaillée	
Référentiel(s) utilisé(s) pour la conception	
Pour les demandes concernant des feux/panneaux Identifier les fonction(s) de balisage concernée(s) (Se reporter à la liste disponible à l'annexe 1)	
Lieu(x) d'utilisation envisagé(s) (Facultatif)	
Informations complémentaires	

Annexe 1 : Pour les demandes concernant des feux/panneaux - Liste des dispositifs lumineux évalués

Feux de balisage aéroportuaire	Feux de balisage d'obstacle	Feux et panneau luminescent de balisage d'hélistation	Panneaux luminescents de signalisation aéroportuaire
Approche, ligne axiale (à éclats) / identification du seuil de piste	BI A	Phare d'hélistation	Obligation (RVR < 800 m)
Approche, ligne axiale (fixe) / barre transversale	BI B	Approche fixe d'hélistation	Obligation (RVR ≥ 800 m)
Approche, barrette latérale	BI E	Approche à éclats d'hélistation	Indication (RVR < 800 m)
Approche, PAPI	MI A jour / crépuscule	Alignement de trajectoire	Indication (RVR ≥ 800 m)
Piste, bord (approche précision, largeur : 45 m, sans composante omnidirectionnelle)	MI A nuit	HAPI	
Piste, bord (approche précision, largeur : 60 m, sans composante omnidirectionnelle)	MI B	FATO / Point cible	
Piste, bord (approche précision, largeur : 45 m, avec composante omnidirectionnelle)	MI C	TLOF (feu)	
Piste, bord (approche précision, largeur : 60 m, avec composante omnidirectionnelle)	Sommital pour éolienne secondaire	TLOF (panneau luminescent)	
Piste, bord (approche classique)	A faisceaux modifiés	VDC d'hélistation, axe	
Piste, bord (VFR de nuit)	HI A crépuscule	VDC d'hélistation, bord ou poste de stationnement	
Piste, barre de flanc de seuil (approche précision)	HI A jour		
Piste, seuil (approche précision)	HI A nuit		
Piste, seuil et barre de flanc de seuil (approche classique)	HI B crépuscule		
Piste, seuil et barre de flanc de seuil (VFR de nuit)	HI B jour		
Piste, extrémité (approche précision)	HI B nuit		
Piste, extrémité (approche classique)			
Piste, extrémité (VFR de nuit)			
Piste, extrémité/seuil (approche précision)			
Piste, extrémité/seuil (approche classique)			
Piste, extrémité/seuil (VFR de nuit)			
Piste, axe (espacement : 15 m, cat I ou II)			
Piste, axe (espacement : 15 m, cat III)			
Piste, axe (espacement : 30 m)			
Piste, TDZ			
Piste, RETIL (espacement : 15 m, cat I ou II)			
Piste, RETIL (espacement : 15 m, cat III)			
Piste, RETIL (espacement : 30 m)			
VDC, attente décollage (THL)			
Croix lumineuse, piste fermée en totalité			
VDC, entrée piste (REL) (RVR < 350m, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, entrée piste (REL) (RVR < 350m section courbe)			
VDC, protection piste BI (configuration A)			
VDC, protection piste HI (configuration A)			
VDC, protection piste BI (configuration B)			
VDC, protection piste HI (configuration B)			
VDC, axe (RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, axe (RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, axe (RVR < 350 m, section courbe)			
VDC, axe (RVR ≥ 350 m, section rectiligne)			
VDC, axe (RVR ≥ 350 m, section courbe)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, axe (avec A-SMCGS, section courbe)			
VDC, axe renforcé sortie rapide			
VDC, bord			
VDC, BA / BEI (RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, BA / BEI (RVR < 350 m, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, BA / BEI (RVR < 350 m, section courbe)			
VDC, BA / BEI (RVR ≥ 350 m, section rectiligne)			
VDC, BA / BEI (RVR ≥ 350 m, section courbe)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau large)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section rectiligne, faisceau étroit)			
VDC, BA / BEI (avec A-SMCGS, section courbe)			
VDC, point d'attente intermédiaire			

Légende :

- PAPI : Precision approach path indicator
- VFR : Visual flight rules
- TDZ : Touchdown zone
- THL : Take-off and hold light
- VDC : Voie de circulation
- RETIL : Feux indicateurs de voie de sortie rapide
- A-SMCGS : Système perfectionné de contrôle et de guidage des mouvements à la surface
- RVR : Runway visual range
- BA : Barre d'arrêt
- BEI : Barre d'entrée interdite
- REL : Runway entrance light
- HI : Haute intensité
- MI : Moyenne intensité
- BI : Basse intensité
- FATO : Final approach and take-off
- TLOF : Touchdown and lift-off area
- HAPI : Helicopter approach path indicator

Annexe 2 : Conditions générales d'utilisation du service

1. Objet et dispositions générales

Le présent engagement prend effet à compter de sa date de notification par le STAC au demandeur, sous réserve de la réception par le STAC des différents éléments mentionnés à l'article « **Éléments à fournir** » ; Aucune expertise / avis technique ne débutera sans demande dûment remplie et visée par le STAC et son demandeur. Toute demande incomplète est retournée. Le demandeur peut, préalablement à sa demande, prendre contact avec le STAC (Cf. coordonnées indiquées en page 1 du présent formulaire).

2. Conditions particulières de résiliation

En cas de manquement grave de l'une des parties aux obligations lui incombant dans le cadre du présent engagement, ce dernier est dénoncé par l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, sans préjudice des dispositions prévues à l'article du présent formulaire. La résiliation du présent engagement est alors effective à la date de réception par la partie fautive de la lettre de dénonciation émise par la partie lésée.

3. Délais

À l'issue de la prise d'effet du présent engagement, le STAC propose dans un délai de un mois un programme d'expertise précisant :

- Une date limite de validation du programme par le demandeur
- Une proposition de contenu du livrable
- La liste complète des éléments à fournir avec une date limite de mise à disposition
- Un planning prévisionnel de l'expertise avec proposition(s) de date(s) pour la ou les visite(s) sur site si nécessaire
- Une date limite pour l'envoi du livrable

Le temps de traitement du dossier dépend de la quantité et de la complexité des éléments à analyser ainsi que du niveau de technicité du livrable attendu par le demandeur.

En cas de non-réception du programme validé par le demandeur dans le délai imparti, ce dernier sera considéré caduc et la demande d'avis technique sera annulée.

4. Éléments à fournir

Le STAC se réserve le droit de demander la mise à disposition de tout élément non précisé dans ce chapitre mais qui s'avérerait nécessaire à la réalisation de la prestation.

4.1. Documentation technique

- Documentations techniques et manuels d'utilisations de chaque élément à analyser

Notamment, la documentation technique d'un feu ou panneau lumineux à évaluer doit comprendre les éléments indiqués ci-dessous :

Équipements	Éléments renseignés par la documentation technique	
Feux	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) lumineuse(s) : modèle, marque, nombre, type (LED, halogène, ...) • Éléments optiques : prismes, verrines, lentilles, filtres... • Position du centre optique • Corps • Joints • Connectique • Mode de réglage • Résistance d'isolement électrique 	<ul style="list-style-type: none"> • Consignes d'installation et de maintenance • Plage de fonctionnement en température • Tension ou intensité électrique nominale d'alimentation
Panneaux lumineux	<ul style="list-style-type: none"> • Source(s) lumineuse(s) : modèle, marque, nombre, type (LED, halogène, ...), schéma d'implantation • Convertisseur de tension : modèle, marque, plage de conversion • Façade avant + Film : type de matériau, fabricant, référence • Revêtement intérieur du caisson : type de matériau, fabricant, référence 	<ul style="list-style-type: none"> • Indice de protection électrique • Classe d'isolement électrique • Nature frangible ou non-frangible

- Rapports de tests réalisés en usine ou par d'autres laboratoires indépendants (si existants)
- Certificats de conformité aux différents textes réglementaires ou de normalisation (si existants)

4.2. En cas de déplacement pour expertise (essais) sur site :

- Description du site et de l'installation à analyser
- Plans d'implantation et de câblage des équipements à analyser
- Derniers procès-verbaux de maintenance préventive / curative / corrective des équipements à analyser (si existants)

4.3. Pour des demandes concernant tout autre procédure de maintenance

- Documentations techniques et manuels d'utilisations de chaque équipement ou appareil de mesure utilisé pour la procédure à analyser
- Description précise de la procédure à analyser
- Procès-verbaux des premiers essais réalisés

4.4. Matériels mis à disposition pour tests dans les locaux du STAC

Le matériel à fournir est précisé lors de l'envoi du présent formulaire dûment signé par le STAC.

Pour les demandes concernant des feux/panneaux de balisage lumineux, les éléments à fournir, **si existants**, sont indiqués ci-dessous.

Autres éléments à fournir	Équipements	Feux encastrés	Feux hors sol	Panneau lumineux (Balisage d'héliport)	Panneaux lumineux (Signalisation aéroportuaire)	
					Obligation Entrée interdite 08 – 26	Indication ← A B ↑
Embase		X				
Support de fixation (pour installation verticale)			X (si existant)		X	
Dispositif spécifique d'alignement						

Il est de la responsabilité du demandeur de s'assurer que les différents équipements satisfont aux exigences de conformité aux règlements et normes applicables en matière de santé et de sécurité au travail.

5. Transport

L'expédition et la récupération au STAC des différents équipements objets d'une demande d'avis technique s'effectuent à la charge et sous la responsabilité du demandeur, à l'adresse indiquée en page 1 du présent formulaire.

6. Contrôles

À réception des différents équipements à évaluer, le STAC procède à la vérification de leur nombre, de leur état apparent et de leur état de fonctionnement puis adresse au demandeur un procès-verbal de réception dans lequel toute anomalie constatée est mentionnée.

7. Conservation

Dans le cadre d'une demande d'avis technique le STAC ne conserve aucun équipement évalué.

8. Essais proposés pour les feux/panneaux de balisage lumineux**8.1. Liste**

Essais	Équipements	Feux			Panneau lumineux (Balisage d'héliport)	Panneaux Lumineux (Signalisation aéroportuaire)
		Balisage aéroportuaire ou d'héliport (sauf PAPI et HAPI)	PAPI HAPI	Balisage d'obstacle ou d'éolienne		
Essais de photométrie et colorimétrie (réalisés à +23°C)						
Essais de photométrie et colorimétrie à haute et basse températures						
Essai d'impacts mécaniques						
Essai de température de contact						
Essai de charge statique						
Essai d'étanchéité						

■ Essai réalisé sur chacun des exemplaires fournis ■ Essai réalisé sur un seul des exemplaires fournis ■ Essai non réalisé

8.2. Méthodes

Les essais sont réalisés conformément au référentiel CEI/TS 61827 : 2004 et aux documents PRO/SE/E/VIS/6029 et PRO/SE/E/VIS/6016.

Annexe 2 : Conditions générales d'utilisation du service**9. Prix**

La prestation d'avis technique est exonérée de redevance.

10. Frais

En cas de déplacement d'experts du STAC pour essais sur site, les frais et responsabilités de prise en charge se décomposent comme décrit ci-après.

10.1. Déplacement

Les frais de transport, d'hébergement et de repas des agents du STAC sont étudiés au cas par cas conformément aux conditions et modalités de règlement des frais fixés par le ministère. Dans le cas où l'hébergement serait sélectionné par le demandeur, celui-ci devra s'assurer que le coût engagé ne dépassera pas le taux forfaitaire en vigueur.

10.2. Dépenses annexes

Les frais annexes éventuels (mise à disposition d'infrastructures, location de matériel, appels à des sociétés tiers ou autres) sont exclusivement et entièrement pris en charge par le demandeur.

11. Livrables

A l'issue des essais, le STAC adresse au demandeur (ou destinataire mentionné en page 1 du présent formulaire), par voie électronique, un exemplaire de l'avis technique comportant le cas échéant les résultats d'essais et l'analyse de ces résultats.

Une demande d'autorisation de publication du livrable sur le site internet du STAC pourra être demandée. Aucun document concernant les éléments à évaluer ne sera publié sans accord préalablement signé par le demandeur.

12. Responsabilités**12.1. Équipements à évaluer**

Le STAC est responsable de la conservation et de la protection de tout équipement à évaluer, dès sa réception dans ses locaux et s'engage à l'utiliser dans le strict respect des consignes remises par le demandeur. Ce dernier couvrira tout dommage qui pourrait affecter le personnel ou les installations du STAC lors d'une utilisation conforme de son équipement pendant les essais. Aucune réparation du préjudice subi ne peut être réclamée au STAC, dont la responsabilité ne saurait être engagée, dans les cas suivants, relatifs à l'équipement à évaluer :

- perte subie au cours de son acheminement vers ou depuis le STAC
- défauts de fonctionnement constatés par le STAC à sa réception
- dommages non intentionnels survenus lors des essais réalisés par le STAC

12.2. Documentation

Le STAC est responsable de la gestion de toutes informations obtenues ou générées au cours de ses activités. A ce titre, aucune information n'est rendue publique sans accord préalable du demandeur.

Toute autre information est considérée comme exclusive et confidentielle.

13. Protection de la propriété intellectuelle et des données personnelles

Le STAC s'engage à protéger et à ne pas divulguer toute information relevant de la propriété intellectuelle du demandeur ainsi que toute donnée personnelle du demandeur. Le STAC s'engage, par ailleurs, à ne divulguer, à aucune tierce partie extérieure à la DGAC, les résultats détaillés des essais réalisés hormis dans le cas d'une publication du livrable sur le site internet du STAC conditionnée à l'article 11 "Livrables".

Certaines données peuvent néanmoins être communiquées à des tiers autorisés (autorité de tutelle, organismes de certification / accréditation ou évaluateurs dans le cadre d'audits liés à la démarche qualité du STAC) et peuvent être exploitées à des fins statistiques ou scientifiques.

14. Force majeure

Aucune des parties ne peut être contrainte au respect de son engagement lorsque des causes échappant légitimement à son contrôle l'en empêchent. La partie affectée devra délivrer une notification détaillée à l'autre partie pour invoquer la force majeure, présenter ses effets prévisibles sur son engagement et ses propositions de règlement.

15. Règlement des différends et traitement des réclamations

Les parties s'obligent à apporter tout moyen de bonne foi pour résoudre à l'amiable tout différend entre eux résultant d'une difficulté d'application des conditions du présent engagement ou d'un fait nouveau l'affectant. Dans l'hypothèse où il ne pourrait être trouvé de solution négociée acceptable par les deux parties, celles-ci s'en remettent à la compétence exclusive des tribunaux français. Toute réclamation du demandeur peut être réalisée à l'adresse méli indiquée en page 1. Le processus de traitement des réclamations mis en place au STAC est disponible sur simple demande.